



Dette contracté pendant le mariage et procedure de divorce en cou

Par **barbinouchette**, le **12/01/2010** à **14:22**

Bonjour,
voila mon problème....

J'ai commencé par un divorce à l'amiable sans tout expliquer à notre avocat(commun...car tout était "clair") mais au fil de la procédure, les difficultés se multiplient.

Je me suis rendu compte qu'il avait complètement dilapidé l'argent de notre couple. Plus rien, des dettes de partout, et plus les jours passent, et plus j'apprendzs de nouvelles dettes.... nous avons séparé nos compte mais gardé un compte commun pour les loyers jusqu'à ce que je demenage...mais la banque me tel encore pour me dire que l'autorisation de decouvert est largement dépassée...

Je n'en peux plus...Dois je tel à notre avocat, pour l'informer de tout ça? est ce qu'il y a une loi qui peut me proteger de ses "futurs dettes"?....

J'ai peur de ce que je serai capable de faire si j'apprends de nouvelles choses....